



Causse de la Selle

BULLETIN MUNICIPAL N° 88

BUDGET 2021

Cher.e.s caussenard.e.s,

C'est une information exceptionnelle que nous vous communiquons dans ce bulletin à l'occasion de la présentation du budget 2021 voté à l'unanimité par votre conseil municipal. Si les dépenses de fonctionnement sont restées relativement stables en les limitant au strict nécessaire, le budget d'investissement n'a, de mémoire d'élu.e.s, jamais été aussi important. Il est même considérable puisqu'il s'élève à 1 712 806,91 €. Il signifie le démarrage, vraisemblablement dès cet automne, des travaux de construction des nouveaux locaux scolaires. En effet, ce projet, qui a fait en quelque sorte l'objet d'un pacte de gouvernance lors des élections municipales en 2020, est sur les rails. Et, si nous décidons de démarrer ce chantier, c'est que nous avons à présent l'assurance de cofinancements qui permettent à notre petite commune de supporter à elle seule ce projet qui permettra d'accueillir les enfants des quatre communes de notre regroupement pédagogique dans des locaux neufs, accueillants et fonctionnels. Toutefois, pour y parvenir et supporter la charge annuelle de l'important emprunt que nous devons contracter, nous augmenterons légèrement la taxe sur le foncier bâti, puisque, vous le savez, la taxe d'habitation a été supprimée. Je puis attester, pour m'être attelé à cette tâche noble et enthousiasmante avec mes collègues comme je m'y étais engagé lors des élections, que toutes les étapes n'ont pas été faciles à franchir, qu'il s'agisse du permis de construire ou de l'obtention des subventions. Nous vous relaterons tout cela en détail dès que nous pourrons nous réunir. Pour l'heure, en effet, nous sommes encore contraints par les mesures sanitaires liées à l'épidémie, et, comme vous le savez, votre conseil municipal est très mobilisé depuis le début pour faciliter la tâche des habitant.e.s tant du point de vue des courses que du dépistage ou de la vaccination. Mais, à travers notre projet de nouvelle école, nous nous engageons tous et toutes à dépasser cette période lourde à supporter et même dramatique pour de nombreux compatriotes en nous projetant avec confiance et détermination vers cet avenir que représentent les enfants de notre village.

Le maire,
Philippe Doutremepuich
et l'équipe municipale

BUDGET 2021

Dans un souci de transparence et de clarté, nous vous donnerons dans ce bulletin les principaux éléments chiffrés agrémentés de quelques graphiques pour vous permettre de saisir la politique budgétaire suivie par la commune. Pour vous plonger dans le chapitre, les articles et décortiquer le détail du budget, vous pouvez vous reporter au document mis en ligne sur le site causedelaselle.fr ou éventuellement solliciter un rendez-vous avec notre adjoint aux finances, Serge Combettes, voire un.e autre élu.e, si vous le désirez.

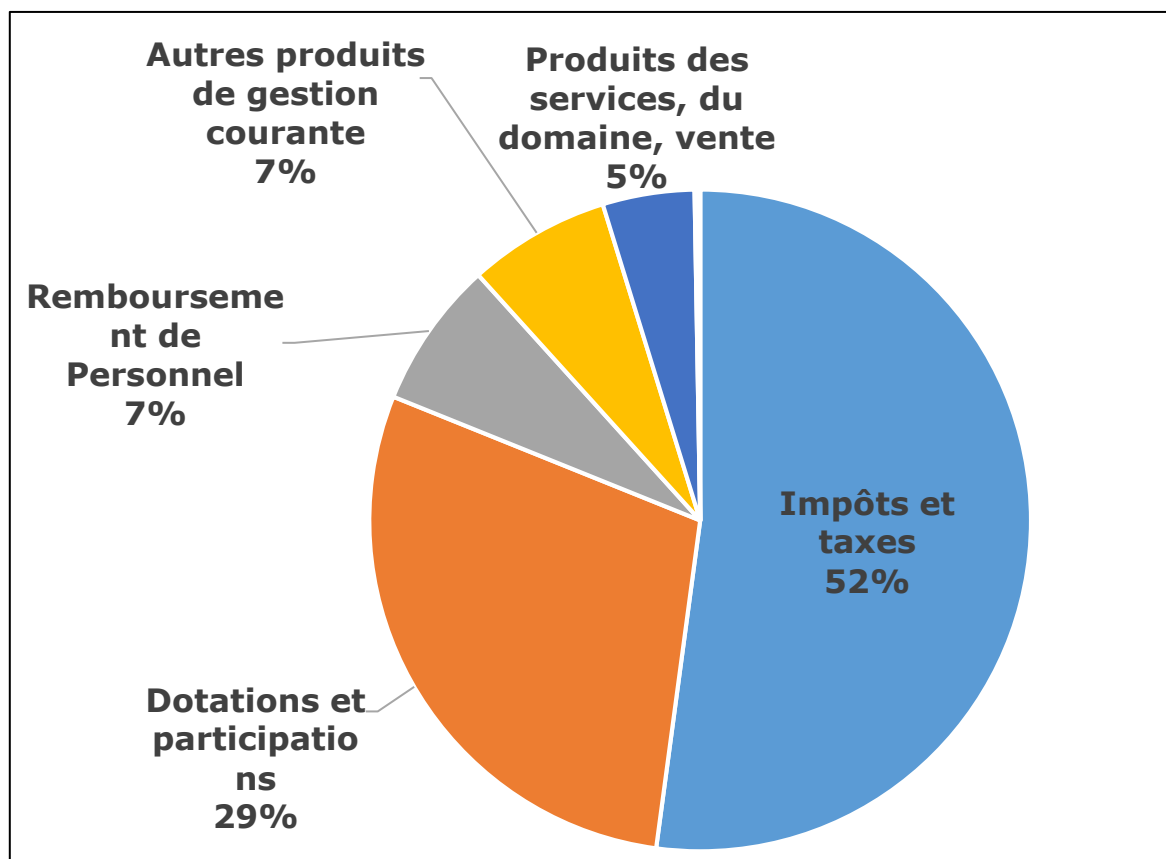
Comme annoncé plus haut, ce budget 2021 restera dans les annales compte-tenu du caractère exceptionnel de son montant total soit 2 094 935,38 €, c'est-à-dire 382 038,48 € en fonctionnement et 1 712 886,91 € en investissement.

Section de Fonctionnement

Recettes prévisionnelles de Fonctionnement

Budget équilibré à 382 038,48 €

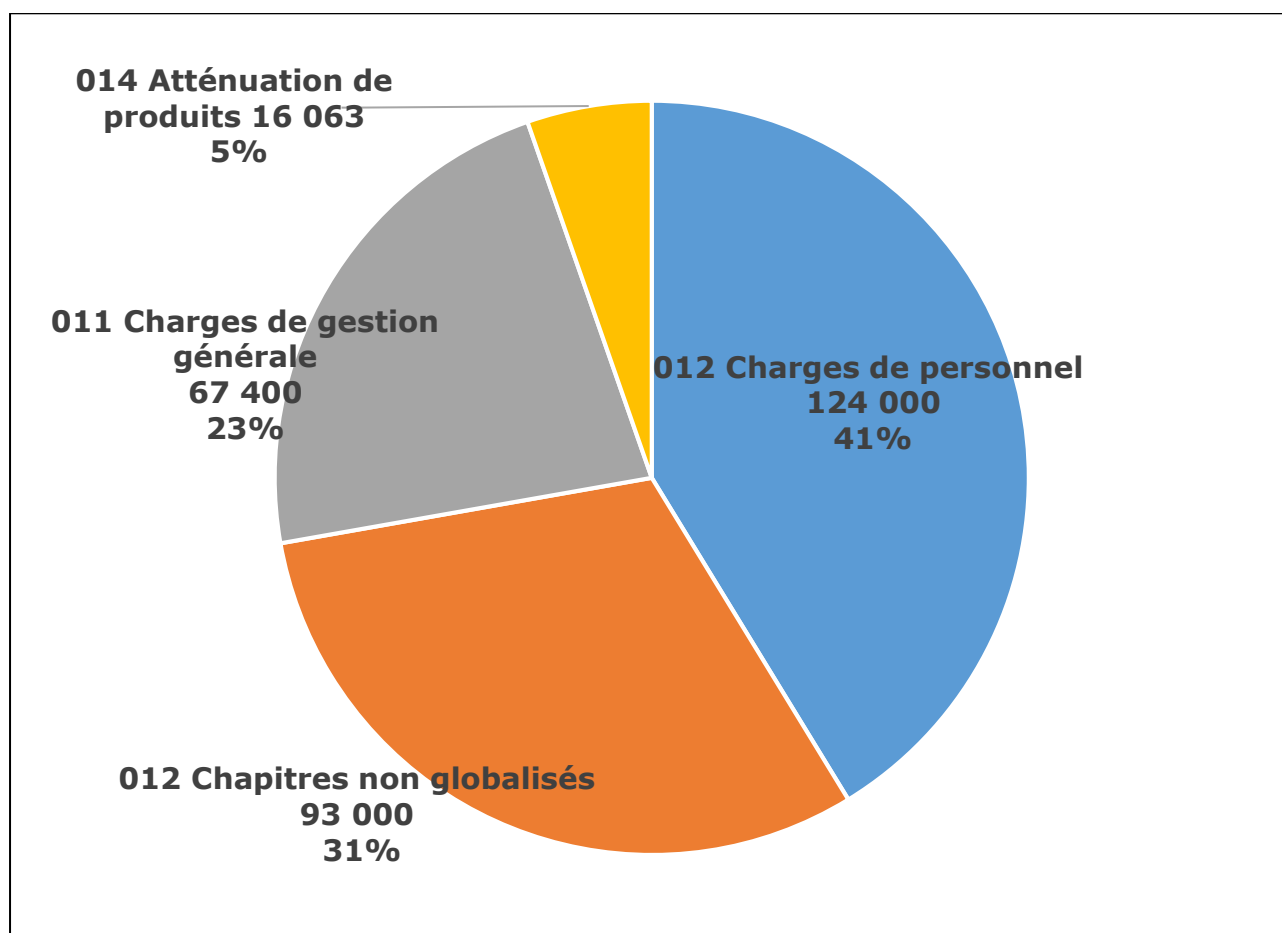
+ 5,9 % en recettes réelles par rapport à 2020
(hors reports)



Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement

+ 3,05 % en dépenses réelles par rapport à
2020

(hors dépenses imprévues et transferts)



Section d'Investissements



Recettes prévisionnelles d'Investissement - Nombreuses subventions

Article	Libelle	
000	Non individualisées	1 610 650,52
13	Subventions d'investissement	995 996,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 761,00
1322	Subv. non transf. Régions	68 570,00
1323	Subv. non transf. Départements	253 721,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	60 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	600 944,00
16	Emprunts et dettes assimilées	614 654,52
1641	Emprunts en euros	614 654,52
00	Financières	40 670,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 670,91
10222	FCTVA	9 474,00
10226	Taxe d'aménagement	12 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 196,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	
040		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	61575,48
	Patrimoniales (041)	0,00
041		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
2031	Frais d'études	

Pour Locaux
scolaires

802 037 €

Pour Voiries

157 595 €

Diverses

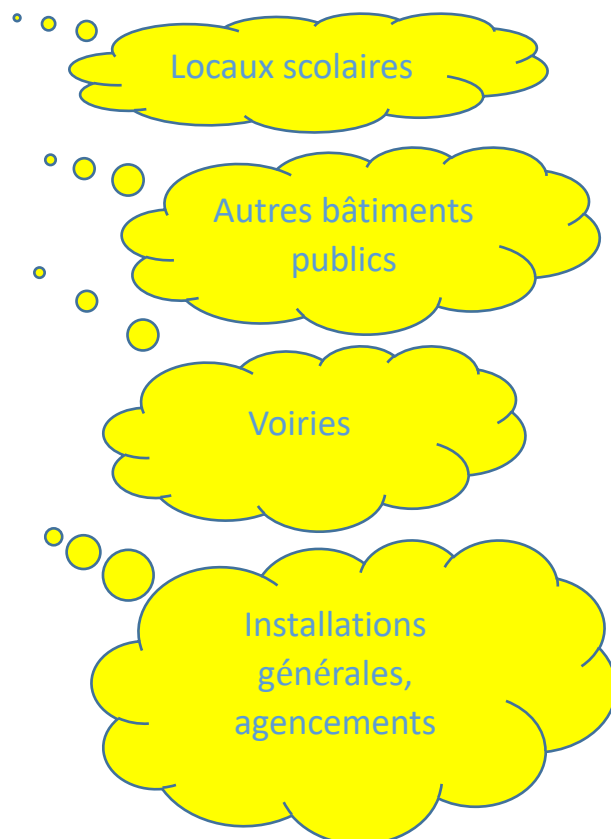
36 364€

TOTAL GENERAL

1 712 896,91

Dépenses prévisionnelles d'Investissement

Article	Libelle	
000	Non individualisées	1 677 600,00
20	Immobilisations incorporelles	22 100,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	22 100,00
21	Immobilisations corporelles	1 655 500,00
21311	Hôtel de ville	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 411 000,00
21318	Autres bâtiments publics	6 500,00
2152	Installations de voirie	228 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00
2181	Installat° générales, agencements	10 000,00
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00
2184	Mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
00	Financières	35 296,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 196,91
16	Emprunts et dettes assimilées	16 100,00
1641	Emprunts en euros	16100
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
	Patrimoniales (041)	0,00
041		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
2152	Installations de voirie	0,00
TOTAL GENERAL		1 712 896,91



L'école.

Comme le traduit notre budget de cette année, un investissement majeur et exceptionnel « gonfle » l'exercice. Il s'agit en effet du lancement effectif du projet de construction des nouveaux locaux scolaires dont vous avez été tenu.e.s informé.e.s dans les derniers bulletins municipaux. Le lancement du projet est effectif avec un début de travaux programmé au mois de septembre de cette année. Sur le plan financier, l'estimation est de l'ordre de 1 150 000 € hors taxe et nous avons d'ores et déjà 827 000 € de subventions notifiées essentiellement Etat, Département mais également Région et Communauté de communes. Nous en espérons une de 70 000 € pour les travaux de création de l'aire de retournement des transports scolaires au Patus. Au-delà du plan financier et technique qui a fait l'objet d'un travail assidu et approfondi de la commission spéciale animée par Hélène Herrada, il faut souligner la concertation étroite avec tous les utilisateurs de ce précieux outil que sont les enseignant.e.s, le personnel,

et les parents d'élèves. C'est ce travail qui a permis de progresser sur chaque détail important et de dégager des solutions fonctionnelles optimales. Ce partenariat très enrichissant se poursuivra, bien entendu.

Taux des taxes.

Comme vous le savez, des quatre « vieilles », l'une d'entre elles (la taxe d'habitation) n'a pas survécu et a été supprimée par nos gouvernants. La seule marge de manœuvre que nous ayons est la taxe sur le foncier bâti. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de l'augmenter de manière modérée au moment où nous allons entreprendre le chantier de l'école. Elle passera ainsi de 37,97 à 40,93 précisant que la moyenne nationale est de 43,07 et la moyenne départementale de 49,15. C'est la tradition dans notre commune de faire participer nos concitoyen.ne.s à l'effort commun qu'ils ont validé au moment d'une élection municipale.

Elections.

Le gouvernement et le Parlement ont décidé que les élections départementales et régionales auraient lieu les 20 et 27 juin prochains. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, et même en anticipant sur son amélioration, des consignes très strictes ont été adressées aux communes pour l'organisation de ce double scrutin. Sans rentrer dans les détails des textes réglementaires, il est utile de vous faire connaître d'ores et déjà que les deux bureaux de vote distincts seront installés dans la salle polyvalente et matériellement séparés. Le respect des distances et le port du masque seront de mise comme lors des élections municipales et le matériel nécessaire sera en place.

L'organisation de ces deux scrutins nous contraint à « recruter » des assesseur.e.s et de scrutateur.e.s en plus grand nombre. C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Celles et ceux qui se feraient connaître dans les meilleurs délais pour assurer cette fonction une partie des deux dimanches seront prioritaires pour la vaccination ou devront réaliser un test la veille. Un grand merci donc à celles et ceux qui nous permettront de favoriser le vote de nos concitoyen.ne.s.

Sachez par ailleurs que le système de procuration est assoupli et que chaque électeur peut désormais en disposer de deux.

Gel.

La terrible nuit du 7 avril est encore dans toutes les mémoires et il faudra plusieurs années aux agriculteurs pour s'en remettre. Jamais en effet, depuis un siècle, une telle catastrophe climatique n'avait été enregistrée. Partout, les vignes les vergers ont été gelés entre 50 et 80% et ainsi, pour certains, la quasi-totalité de la récolte est perdue et donc une grande partie de la recette annuelle. Le maire, en tant que président de l'association des maires ruraux, a participé à des réunions au niveau départemental et intercommunal pour mettre en place la

solidarité des collectivités, l'État ayant, pour sa part, pris des engagements importants. Au niveau de la commune, nous avons décidé, lors du vote du budget, de donner la possibilité aux professionnels de solliciter un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées.

Vaccination.

Comme nous avons pu le constater, le démarrage a été très lent et parfois chaotique. Aujourd'hui la vitesse de croisière est atteinte et, depuis que l'État a fait appel aux collectivités locales, avec un peu de patience, chacun.e, à commencer par les plus vulnérables, a pu trouver son créneau. Nous remercions les bénévoles de la commune qui ont transporté celles et ceux qui n'avaient pas les moyens de se déplacer, le tout ayant été orchestré par Eric Baljou, tant sur le plan sanitaire qu'opérationnelle, au niveau communal.

Deux nouveaux professionnels sur la commune.

Nous terminerons sur une note plus réjouissante, qui pourra d'ailleurs heureusement accompagner le déconfinement : la création et la commercialisation de deux breuvages susceptibles de combler les gorges de l'Hérault.

- Chez "Max a un grain", tous les chemins mènent à l'arôme et, entre la pause-café et l'heure du thé, l'amateur pourra s'offrir toutes les dégustations (Tel: 06 67 71 40 95 et site internet <https://www.maxaungrain.fr/>)
- Pas n'importe quelle mousse chez Martial DAMIEAN puisqu'artisanale et vendue sur place - dans la longue tradition des brasseurs locaux. La brasserie éco-responsable de la Seranne est située au Causse, Le Patus, route de Saint Guilhem (Tel : 06 07 66 89 76 et site internet <https://brasseriedelaseranne.fr/>)

Vous trouverez toute la gamme des produits de ces deux artisans sur le site **causedelaselle.fr**

Cérémonie commémorative du 08 mai.

Une fois encore, la cérémonie au monument au mort et le dépôt de gerbe ce samedi 08 mai à 11 heures se dérouleront en présence d'une assistance restreinte en raison des contraintes sanitaires. Nous pouvons cependant avoir une pensée pour nos compatriotes et nos alliés qui ont donné leur jeunesse ou leur vie pour notre liberté.

Bon et sage déconfinement à toutes et à tous.